

Calendrier de mise en œuvre de la commission départementale d'appel - Rentrée 2022-2023

Dates	Opérations	Instances concernées
du 25 mars au 1er avril 2022	Transmission par le directeur d'école à l'IEN des demandes de redoublement pour avis	Directeur d'école
du 1er avril au 8 avril 2022	Avis préalable de l'IEN pour les demandes de redoublement (date limite pour le retour de l'avis le 6 avril 2022)	IEN
le 19 avril 2022 au plus tard	Transmission de la proposition du conseil des maîtres aux parents ou au représentant légal pour avis	Directeur d'école
11 mai 2022 au plus tard	Notification de la décision du conseil des maîtres aux parents ou au représentant légal	Directeur d'école
17 mai 2022	Date limite de saisie des décisions de passage dans l'application ONDE	Directeur d'école
lundi 30 mai 2022	Date limite de dépôt des demandes de recours par les parents ou le représentant légal auprès du directeur d'école	Directeur d'école
à partir du 17 mai 2022	Arrivée des dossiers de recours auprès des IEN - date limite de transmission : 30 mai 2022	Directeur d'école
du 31 mai au au 9 juin 2022	Arrivée des dossiers portant avis circonstancié des IEN à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin	IEN
mercredi 22 juin 2022	Examen des dossiers de recours et décision du Directeur académique	Directeur académique
à partir du 23 juin 2022	Notification des décisions de la commission d'appel aux parents et retour des dossiers à l'école s/c de l'IEN	Directeur académique